

AUDITORAT-GENERAL
près la
COUR MILITAIRE

Numéro de notice :

PRO JUSTITIA

Le 31 mai 1995 à 14h30

Devant nous, M. fobe, Avocat général près la Cour militaire, agissant en qualité d'officier de police judiciaire, comparait :

nom et prénom : Balis Walter Jan

né à Tervuren le 11 mai 1942

domicilié à 2430 Olen, Krentzen 18A

fonction : officier

grade, numéro de matricule : Lieutenant-Colonel - 93387

unité : Ps Sch/Comdo à Léopoldsburg

qui déclare ce qui suit en néerlandais :

Je n'ai encore jamais été auditionné par un service de police ou de gendarmerie. Je suis arrivé à Kigali le 4 décembre 1993 en tant qu'adjoint de l'officier des opérations. Au moment des incidents du 6 au 7 avril 1994, je me trouvais dans le Parlement, au quartier général du FPR. Le Général Dallaire m'a alors demandé d'être officier de liaison avec le quartier général de l'ONU.

Q : Quelles étaient vos compétences avant les incidents ?

R : J'avais 8 sous-sections, dont le traitement des demandes d'escorte.

Q : Comment était organisée la procédure pour les escortes ?

R : Il y avait des missions régulières et des escortes spéciales. Agathe disposait déjà d'une escorte régulière et était donc protégée en permanence. Je traitais les escortes spéciales à chaque fois qu'une demande était introduite. Je prenais contact avec le secteur et demandait d'exécuter cette escorte. Agathe était surveillée en permanence par des Ghanéens, tandis que les escortes mobiles étaient exécutées par les Belges. Les patrouilles ne faisaient pas partie de mes compétences mais de celles du secteur.

Q : Connaissez-vous les circonstances dans lesquelles la mission de Lotin a été ordonnée ?

R : Je n'en sais rien, ma radio était sur le réseau commando de la Force et je n'ai rien entendu. L'officier des opérations à la Force à ce moment-là était le Colonel bengalais Moeen.

Q : Quelles étaient les instructions du Général Dallaire après l'attentat contre l'avion présidentiel ?

R : Dallaire m'avait demandé par radio de veiller à ce que le FPR ne sorte pas. Je n'ai pas connaissance d'instructions qu'il aurait données. J'ai rencontré le Général pour la première fois après les faits, le 7 avril 1994 en fin de journée. Il m'a dit à ce moment qu'il avait participé à la création d'un comité de crise dans l'espoir que ce comité puisse prendre les choses en main. Le FPR a demandé au Général qui était le président de ce comité, il a répondu que c'était le Colonel Bagazora. La réaction du FPRT fut « c'est le pire de tous, c'est lui les escadrons de la mort ». J'ai toujours admiré le service de renseignement dont disposait le FPR.

Q : Comment le Général a-t-il commenté l'assassinat des paras ?

R : Il ne s'y est pas longuement attardé. Il a dit avoir vu les corps, et que c'était affreux. Je ne peux pas garantir que c'était ses mots exacts, mais il a été très bref.

Q : Savez-vous que le commandant du secteur a demandé deux fois des moyens supplémentaires, notamment des munitions ?

R : Ca n'a pas été traité par mon service. Je suppose que la demande a été immédiatement adressée à Bruxelles. Je suppose que le Col Marchal aura informé le Général Dallaire de son initiative.

Q : Quels étaient les rapports entre Dallaire et Marchal ?

R : J'avais l'impression qu'ils étaient bons. J'avais énormément d'admiration pour le Général, mais pas la même que mon admiration pour le Colonel. Etant donné que Dallaire ne pouvait se fier qu'aux Belges, les rapports avec notre contingent étaient excellents. J'avais l'impression que Marchal était très motivé, très disponible mais qu'il ne prenait pas assez de décisions. Ses adjoints n'aimaient pas trop travailler avec lui.

Q : L'issue dramatique des incidents n'était-elle pas prévisible, vu le nombre d'indications qui laissaient supposer l'implosion du pays ?

R : Avec le recul, je ne comprends pas pourquoi l'ONU n'a pas réagi aux informations que nous avons envoyées, et notamment aux signaux d'alarme. Une de mes sous-sections était occupée par le Cap. Claeys, qui dirigeait la cellule d'information.

Q : De quels moyens d'information la Force disposait-elle ?

R : La cellule d'information, qui devrait selon moi être la plus importante pour une telle mission, était la plus petite. Nous envoyions des Bengalais sur le terrain, mais ils ne rapportaient pas d'informations vu le problème de la langue. Nous disposions également de rapports de différents secteurs qui transmettaient quotidiennement leurs « situation reports », qui étaient traités dans mon service et transmis à Dallaire. Ce

dernier tenait compte de nos remarques, et y ajoutait ses commentaires. Il était réaliste, il était conscient de ce qui se passait mais n'a reçu aucune réaction de New York.

Q : Quels étaient les rapports entre Dallaire et l'ONU ?

R : J'avais l'impression qu'on lui avait interdit explicitement de prendre des initiatives. On lui interdisait par exemple d'aller chercher des armes dans des dépôts qu'il connaissait.

Q : Quels étaient les effectifs et la qualité de l'adversaire ?

R : Avant l'attentat du 6 avril 1994, la situation était la suivante : 30000 FAR pour l'ensemble du territoire et 7000 pour Kigali, plus 5000 gendarmes pour tout le territoire et environ 48000 Interhamwe pour tout le territoire, et un grand nombre rien que pour Kigali. En ce qui concerne le FPR, ils nous avaient indiqué des effectifs de 22000 hommes, mais nous n'en avons pas recensé plus de 12000 sur le terrain.

Je souhaite indiquer qu'aux mois de février et mars, j'ai vu et envoyé un message à New York pour signaler que les Interhamwe pouvaient assassiner 1800 personnes bien identifiées à Kigali en 20 minutes. La liste n'était pas annexée. Je sais que Dallaire aurait voulu intervenir de façon plus offensive mais qu'il n'a pas pu. Son homme de confiance était le Major canadien Beardsley, et son aide de camp était le Major néerlandais Vandepuuten.

Q : Quels étaient les moyens dont disposait la Force Commander ?

R : En théorie, le Général disposait de trois contingents nationaux mais dans la pratique, ils s'en référaient officieusement à leurs chefs respectifs pour donner suite ou non à une demande. Les véhicules blindés des Bengalais, huit BTR 80, dont deux roulaient au moment des incidents, appartenaient à la réserve du Général, sous son commandement direct. Le Commandant du secteur disposait des bataillons belges et bengalais et d'environ 4 CVRT. Les BTR auraient pu être lancés par le Commandant du secteur si le Général en avait reçu la demande.

Q : Comment le Général a-t-il réagi à la campagne anti-belge ?

R : A ma connaissance, cette campagne était principalement menée par la radio. La presse écrite publiait quelques articles contre Dallaire. Je pense que Dallaire n'a pas pris ce problème au sérieux et qu'il considérait cela comme une réaction normale d'opposants extrémistes. A ce que je sache, il n'a rien fait pour y remédier.

Q : Avez-vous des considérations particulières par rapport aux critiques formulées à l'égard du commandement belge pendant les incidents du 6 au 7 avril 1994 ?

R : Je n'ai pas pu observer l'inimitié entre les Belges et les FAR. Je comprends dès lors la réaction du Lieutenant-Colonel Dewez, qui a dit à Lotin à un certain moment « Tu n'exagères pas un peu », je ne pense pas que quelqu'un aurait pu prévoir à cet instant qu'une attitude neutre, et même une bonne entente dans certains cas, puisse brusquement se muer en une situation de danger de mort. Je ne sais pas si l'on savait déjà à ce moment qu'une rumeur circulait, disant « les Belges ont tué notre président ». Je n'ai pas connaissance du fait que la Minuar ait été menacée par les FAR, je n'ai pas vu de lettres de menace anonymes. Les rapports passaient mieux avec les FAR qu'avec le FPR.

Q : Une intervention aurait-elle permis, selon vous, de secourir Lotin ?

R : Lotin a eu besoin de plusieurs heures pour se frayer un chemin à travers les barrages et atteindre Agathe. On savait donc que Kigali était complètement cerné et qu'ils devaient faire face à des barrages, ce qui impliquait de gros risques pour les militaires qui seraient envoyés, pour le groupe de Lotin et pour tout autre Belge qui était isolé, militaire ou civil. Nous avons constaté que le FPR, qui avait d'excellents soldats, a eu besoin de plusieurs semaines pour traverser Kigali. Je pense que les éléments des FAR étaient reliés entre eux par radio. Une intervention aurait peut-être pu aboutir mais aurait causé d'énormes pertes.

Même si les qualités de combattant des paras belges sont indéniables par rapport à celles des FAR, les effectifs étaient disproportionnés, à savoir 400 Belges contre 7000 FAR dans et autour de Kigali, ainsi qu'un nombre inconnu d'Interhamwe, dont le FPR m'a dit plus tard que la combativité les étonnait.

Q : Y avait-il des instructions par rapport à l'attitude que les troupes devaient adopter à la suite des massacres au sein de la population civile ?

R : Nous avons reçu un message de New York disant de ne pas intervenir. Ils considéraient qu'il s'agissait d'une affaire interne, et c'est également le message que nous avons fait passer à nos hommes. Pour autant que je sache, cet ordre a été respecté. Beaucoup sont revenus psychologiquement traumatisés.

Q : Y avait-il un plan de crise ?

R : Au cours d'une réunion à laquelle j'ai participé le 5 mars 1994, Booh-Booh avait adressé une remarque au FPR par rapport aux manœuvres visant à ralentir la mise en place du plan de paix. Kagame, le président du FPR, avait répondu qu'il préférerait une guerre courte pour mettre fin aux assassinats plutôt qu'observer passivement. Lorsque j'en ai averti Dallaire, il m'a ordonné d'élaborer un plan d'évacuation, tant pour les civils que pour les militaires. Le plan était prêt quelques jours plus tard et a été transmis aux contingents. Aucun plan n'était prévu en cas de problèmes spécifiques sur le terrain, car ceux-ci étaient imprévisibles.

Lecture faite, persiste et signe au présent procès-verbal.